

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-231 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : Décision Modificative N° 5 – Budget Général

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le vote du budget général qui est intervenu le 15 avril 2013.

Monsieur le Président expose ensuite les modifications qu'il convient d'apporter pour rectifier la reprise des résultats de l'exercice 2012 suite au vote du compte administratif 2012 pour le territoire de l'ancienne communauté de communes du canton de BERTINCOURT, résultats repris dans le cadre du vote du budget primitif de la collectivité.

Monsieur le Président donne lecture des propositions de rectifications dressées par la Trésorerie.

Monsieur le Président propose de modifier le Budget Primitif 2013 de la collectivité pour tenir de ces rectifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n° 5 du budget général
- d'approuver les modifications budgétaires suivantes :

✓ **Section de fonctionnement Recettes :**

- Art 002 Excédent de fonctionnement reporté : - 50 975,00 €

✓ **Section de fonctionnement Dépenses :**

- Art 023 Virement à la Section d'Investissement : - 50 975,00 €

✓ **Section d'investissement Recettes :**

- Art 001 Excédent d'investissement reporté : + 95 866,00 €

✓ **Section d'Investissement Dépenses :**

- Art 021 Virement de la Section de Fonctionnement : - 50 975,00 €
- Art 202 opération 30 Urbanisme : + 24 891,00 €
- Art 2183 opération 10 Intercommunalité : + 10 000,00 €
- Art 2183 opération 11 Numérique et TIC : + 10 000,00 €

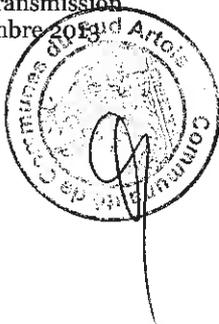
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

